

Séance du 18 juin 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 29

Absents : 13

dont suppléés : 1

dont représentés : 1

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 30

Date de la convocation

10/06/2024

Date de publication

24/06/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoirs : F. MONCHABLON à G. MICLO

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 087-2024

Objet : Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Vu

- le code général de la fonction publique notamment son article L313-1,
- le décret n°2016-1372 modifiant pour la fonction publique territoriale certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
- le décret n°2016-596 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- le décret 2016-604 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- les décrets n°2006-1691 , portant statut particulier des adjoints techniques,
- le décret n°2011-605 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- le décret n°2022-1200 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2022-1201 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- la délibération communautaire n°108-2023 du 28 novembre 2023 relative à la définition de l'intérêt communautaire,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°108-2023 susvisée, l'intérêt communautaire afférent à la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire », inclut désormais la piscine Béatrice Hess d'Etueffont.

Monsieur le Président expose la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la création de postes dans le cadre de l'intégration des personnels de la piscine au sein de la communauté de communes. Ces postes relèvent de différentes filières. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la création d'emplois, les modifications du tableau des effectifs et de l'organigramme du personnel.

Monsieur le Président propose la création des emplois suivant à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20240618-087_2024-DE

Berger Levrault

LIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière Technique	Technicien territorial	B	1	35 heures
	Agent de maîtrise	C	2	35 heures
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	35 heures
	Adjoint technique	C	1	35 heures
Filière Sportive	Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	B	2	35 heures
	Educateur des activités physiques et sportives	B	1	28 heures
Total			10	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** la création des postes, tels que présentés, **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel, **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire.

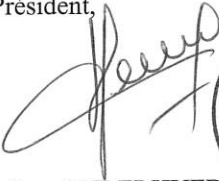
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL